



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Chine

Question écrite n° 1129

Texte de la question

M. Claude Gaillard appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les démarches engagées par les associations de soutien au peuple tibétain en faveur de la libération de M. Ngawang Pelkar, retenu prisonnier par les autorités chinoises. L'inquiétude est d'autant plus grande que son état de santé s'avère inquiétant et que M. Pelkar a exprimé, avec huit autres compagnons, sa détermination à mourir pour la liberté. Il demande quelles interventions sont prévues, et dans quel délai, en faveur de ce dossier tragique.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu attirer l'attention du ministre des affaires étrangères sur le cas de M. Ngawang Pelkar, moine tibétain condamné à huit ans de prison pour avoir participé à des manifestations pacifiques en faveur du respect des droits de l'homme au Tibet. L'ambassade de France à Pékin est saisie de ce cas qu'elle suit avec la plus grande attention. Désireux de contribuer à la défense des droits fondamentaux dans le monde, le gouvernement français et ses partenaires de l'Union européenne ont, à plusieurs reprises, appelé les autorités chinoises au respect des droits de l'homme en Chine et au Tibet, au regard des principes fondamentaux déterminés par la charte des Nations unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme. La France a, par ailleurs, constamment marqué son attachement à ce que des discussions s'ouvrent entre les autorités chinoises et le Dalaï Lama, prix Nobel de la Paix en 1989 et personnalité internationalement reconnue pour sa modération et son sens du dialogue. Lors de la mission qu'il a effectuée en mars dernier au Tibet, l'ambassadeur de France en Chine a évoqué le cas de plusieurs dissidents avec les autorités de la région autonome. De plus, le président de la République a fait part au président Jiang Zemin, le 16 mai dernier, des préoccupations qu'inspirait la question du Tibet. Le respect des droits de l'homme figure en outre parmi les priorités de la politique étrangère du nouveau gouvernement. De ce fait, le ministre des affaires étrangères ne manquera pas d'interroger de nouveau les autorités chinoises, lors de ses prochains entretiens, sur le respect des droits fondamentaux de la personne humaine au Tibet.

Données clés

Auteur : [M. Claude Gaillard](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1129

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juillet 1997, page 2331

Réponse publiée le : 11 août 1997, page 2591